

**DEMANDE DE DISPENSE DE SUIVI DU STAGE DE PRÉPARATION A  
L'INSTALLATION PRÉALABLE A L'IMMATRICULATION  
AU REPERTOIRE DES MÉTIERS DES HAUTES-PYRENEES**

FO-RFE-12\_Demande\_dispense\_SPI\_v1.

Monsieur le Président  
Chambre de Métiers et de l'artisanat des Hautes-  
Pyrénées  
10bis, rue du IV Septembre – BP 336  
65003 TARBES Cedex

Date de la demande :

Je soussigné(e) ,

➤ **NOM :**

**PRENOM :**

➤ **ADRESSE :**

➤ **TELEPHONE :**

**MAIL :**

**Sollicite la dispense du suivi du Stage de Préparation à l'Installation pour l'un des motifs suivants :**

**SIGNATURE**

Diplômes de niveau de qualification I et II visés par le ministre chargé de l'enseignement supérieur délivrés par les établissements d'enseignement supérieur technique privés et consulaires pour « **des formations de commerce et de gestion** ». La liste de ces diplômes est publiée par bulletin officiel spécial édité par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Autres diplômes ou titres, dont Brevet de Maîtrise (**Liste annexée n°1**)

Certificat de capacité professionnelle de conducteur d'un véhicule de transport public particulier prévu à l'article R. 3120-7 du code des transports, **si création en tant que taxi ou VTC**

Immatriculation à titre professionnel à un Répertoire des Métiers pendant au moins trois années

Immatriculation à titre professionnel à un registre du Commerce et des Sociétés pendant au moins trois années

Inscription à titre professionnel en tant qu'activité libérale indépendante pendant au moins trois années

Inscription à titre professionnel en tant que chef d'exploitation agricole pendant au moins trois années

Mention au Répertoire des Métiers en tant que conjoint collaborateur pendant au moins trois années

Actions d'accompagnement à la création d'entreprise délivrées par un réseau d'aide à la création d'entreprise

**(Liste annexée n°2)**

Titres de niveau I à III inscrits au répertoire national des certifications professionnelles « comportant des compétences relatives à l'administration et la gestion d'entreprise ou à la création-reprise ou à l'entrepreneuriat ».

**Pièce(s) justificative(s) jointe(s) : toute demande doit impérativement comporter l'ensemble des pièces justificatives listées au verso ou à la suite de cette page.**

Date de la décision :

**Accord**

**Refus et motif :**

Le Président et par délégation le Secrétaire Général,  
Directeur des Services,  
**B. GAYRI**

## PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE EN FONCTION DU MOTIF DE VOTRE DEMANDE

N°1	Les diplômes de niveau de qualification I et II visés par le ministre chargé de l'enseignement supérieur délivrés par les établissements d'enseignement supérieur technique privés et consulaires pour des formations de commerce et de gestion. La liste de ces diplômes est publiée par bulletin officiel spécial édité par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
	Justificatif : Diplôme ou copie ou photocopie certifiée conforme à l'original et contenu du diplôme faisant apparaître des formations de commerce et de gestion. En l'absence de ces éléments la demande ne pourra être analysée.
N° 2	Autres diplômes ou titres, dont Brevet de Maîtrise (liste annexée n°1)
	Justificatif : Diplôme ou titre ou copie ou photocopie certifiée conforme à l'original)
N° 3	Le certificat de capacité professionnelle de conducteur d'un véhicule de transport public particulier prévu à l'article R. 3120-7 du code des transports (Taxi ou VTC)
	Justificatif : Photocopie du certificat de capacité professionnelle de conducteur d'un véhicule de transport public particulier prévu à l'article R. 3120-7 du code des transports
N° 4	Immatriculation à un Répertoire des Métiers pendant au moins trois années au titre de l'exercice d'une activité à titre professionnel
	Justificatif : Si hors département des Hautes-Pyrénées, extrait d'immatriculation ou certificat de radiation émanant d'une CMA
N° 5	Immatriculation à un Registre du Commerce et des Sociétés pendant au moins trois années au titre de l'exercice d'une activité à titre professionnel
	Justificatif : Extrait K ou Kbis faisant apparaître, s'il s'agit d'une société, l'historique des fonctions du dirigeant demandant la dispense (au moins trois années).
N° 6	Inscription en tant qu'activité libérale indépendante pendant au moins trois années au titre de l'exercice d'une activité à titre professionnel
	Justificatif : Radiation ou inscription Urssaf ou justificatif de cotisations en tant qu'activité libérale règlementée ou non règlementée
N° 7	Inscription en tant que chef d'exploitation agricole pendant au moins trois années au titre de l'exercice d'une activité à titre professionnel
	Justificatif : Relevé des cotisations MSA avec qualité du cotisant
N° 8	Mention au Répertoire des Métiers en tant que conjoint collaborateur pendant au moins trois années
	Justificatif : Si hors département des Hautes-Pyrénées, extrait D1 faisant apparaître la mention de conjoint collaborateur ou certificat de cessation d'activité de conjoint collaborateur (D4) si la personne a été radiée.
N° 9	Actions d'accompagnement à la création d'entreprise délivrées par un réseau d'aide à la création d'entreprise (Liste annexée n° 2)
	Justificatif : Attestation
N° 10	Titres de niveau I à III inscrits au répertoire national des certifications professionnelles « comportant des compétences relatives à l'administration et la gestion d'entreprise ou à la création-reprise ou à l'entrepreneuriat ».
	Justificatif : Titre ou copie ou photocopie certifiée conforme à l'original et contenu du titre « comportant des compétences relatives à l'administration et la gestion d'entreprise ou à la création-reprise ou à l'entrepreneuriat » En l'absence de ces éléments la demande ne pourra être analysée.

## ANNEXE N°1

### Arrêté du 30 mars 2017 fixant la liste des formations à la gestion ainsi que les justificatifs permettant de bénéficier de la dispense du stage de préparation à l'installation

1. Les diplômes de niveau de qualification I et II visés par le ministre chargé de l'enseignement supérieur délivrés par les établissements d'enseignement supérieur technique privés et consulaires pour **des formations de commerce et de gestion**. La liste de ces diplômes est publiée par bulletin officiel spécial édité par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
2. Le diplôme d'expertise comptable (DEC) ;
3. Le diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG) ;
4. Le diplôme de comptabilité et de gestion (DCG) ;
5. Les licences et les masters en gestion délivrés par les instituts d'administration des entreprises ;
6. Les licences et les masters comportant des enseignements relatifs à l'administration et la gestion d'entreprise ou à la création-reprise ou à l'entrepreneuriat ;
7. Le BTS comptabilité et gestion ;
8. Le BTS assistant de gestion de PME-PMI ;
9. Le DUT gestion administrative et commerciale des organisations ;
10. Le DUT gestion des entreprises et des administrations ;
11. Le titre professionnel gestionnaire de petite ou moyenne structure ;
12. Le titre professionnel comptable gestionnaire ;
13. Le brevet de maîtrise délivré par une chambre de métiers et de l'artisanat ;
14. Le certificat de capacité professionnelle de conducteur d'un véhicule de transport public particulier prévu à l'article R. 3120-7 du code des transports ;
15. Les titres de niveau I à III inscrits au répertoire national des certifications professionnelles **comportant des compétences relatives à l'administration et la gestion d'entreprise ou à la création-reprise ou à l'entrepreneuriat**.

**ANNEXE N°2 Arrêté du 30 mars 2017 fixant la liste des actions d'accompagnement à la création d'entreprise délivrées par un réseau d'aide à la création d'entreprise ainsi que les justificatifs permettant de bénéficier de la dispense du stage de préparation à l'installation**

INTITULÉ	ORGANISME CERTIFICATEUR
5 jours pour entreprendre	CCI France 27/12/1973 Vingt-sept décembre mille neuf cent soixante treize
La reprise d'entreprise - les outils pour réussir	Cédants et repreneurs d'affaires (CRA) 01/01/1993 Premier janvier mille neuf cent quatre vingt treize
Certificat d'entrepreneur du PCEE	Institut européen de l'entrepreneuriat 05/06/2012 Cinq juin deux mille douze
Construire et conduire un projet entrepreneurial	BGE 01/06/2016 Premier juin deux mille seize
Je deviens Entrepreneur	Association pour le Droit à l'Initiative Economique ADIE 21/06/2017 Vingt et un juin deux mille dix sept
Développer un projet entrepreneurial réussi	CCI France 01/01/1995 Premier janvier mil neuf cent quatre vingt quinze
Repreneur d'entreprise	CCI France 01/01/2004 Premier janvier deux mille quatre

**Précisions ou compléments :**

- ✓ **Le SPI doit être suivi avant l'immatriculation au répertoire des métiers**
- ✓ **La demande de dispense doit intervenir avant la demande d'immatriculation**
- ✓ **Une dispense « se demande », c'est-à-dire qu'elle doit être formulée et justifiée (pièces justificatives)**
- ✓ **Si la réponse à une demande (complète) de dispense n'est pas intervenue dans le délai d'un mois suivant la réception de celle-ci, la dispense est considérée comme accordée.**
- ✓ **La dispense fondée sur « l'exercice pendant au moins trois ans d'une activité professionnelle requérant un niveau de connaissance au moins équivalent à celui fourni par le stage » peut nécessiter la fourniture de pièces justificatives complémentaires pour que la preuve de l'exercice à titre professionnel soit apportée. (Ex : une personne inscrite au régime de l'auto-entrepreneur pendant au moins trois années a pu ne déclarer du chiffre d'affaires que pendant quelques trimestres. Autre exemple : ce n'est pas parce qu'une personne cotise à une caisse de retraite de cadres qu'elle occupe une fonction nécessitant des compétences en matière de gestion ou d'administration équivalentes à celles d'une entreprise.**